

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Pflanzliche Produktion
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Verwaltungsakt
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Burgos, Elie
Schnyder, Sébastien
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Schnyder, Sébastien; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Pflanzliche Produktion, Verwaltungsakt, 2000 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1
Pflanzliche Produktion	1

Abkürzungsverzeichnis

BLW Bundesamt für Landwirtschaft
EVD Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
Agroscope Kompetenzzentrum des Bundes für landwirtschaftliche Forschung

OFAG Office fédéral de l'agriculture
DFE Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
Agroscope Centre de compétence de la Confédération suisse pour la recherche agricole

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Agrarpolitik

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 25.06.2011
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le DFE a mis en consultation un projet visant à développer la **politique agricole pour les années 2014 à 2017** et répondant à plusieurs objets adoptés par le parlement les années précédentes. Les députés ont notamment chargé le Conseil fédéral de développer les paiements directs de manière ciblée ainsi que de proposer une enveloppe financière. De manière générale, le projet vise à mieux orienter les contributions sur les objectifs constitutionnels de la politique agricole, notamment écologiques, à transférer légèrement les contributions de la production animale à la production végétale et à atteindre un auto-approvisionnement atteignant 60%. Face aux 2,8 milliards de francs actuels, le nouveau système prévoit de consacrer 13,67 milliards pour la politique 2014-2017. Il ne comporte plus que sept catégories de contribution, soit les surfaces cultivées, la sécurité de l'approvisionnement, la biodiversité, la préservation du paysage, les modes de production respectueux de l'environnement, l'utilisation des ressources naturelles et l'adaptation des exploitants à cette nouvelle politique. La station de recherche Agroscope a estimé que cette nouvelle répartition permettrait une augmentation de 13% du revenu agricole et de 5% de la production de denrées alimentaires à travers une production fourragère indigène favorisée aux dépens de celle importée. Elle considère encore que la production de gros bétail baisserait de 8% suite à l'arrêt des subventions pour les animaux et que la production de lait augmenterait pour se stabiliser à 3,6 millions de tonnes dès 2013. L'USP a estimé que le projet ne prend pas assez en considération l'agriculture productrice et craint un transfert allant jusqu'à 40% des paiements directs vers des tâches non productrices. L'organisation a ainsi exigé des mesures correctives afin d'améliorer les conditions économiques des paysans, notamment une augmentation des paiements directs destinés à l'auto-approvisionnement, une diminution de l'importance donnée aux critères d'adaptation et la reconduction des subventions à la production animale (voir ici). Pro Natura a critiqué l'importance trop grande donnée à l'auto-approvisionnement et à la production intensive par rapport aux préoccupations environnementales. Ils mettent ainsi en comparaison les montants des paiements directs du projet, 2,8 milliards de francs, avec les 550 millions dédiés aux objectifs environnementaux. Toutefois, l'association estime que le projet du gouvernement va modestement dans le bon sens et affirme qu'il est possible d'allier production, biodiversité et protection de l'environnement. Economiesuisse a désapprouvé une politique qui ne s'oriente pas suffisamment vers l'économie de marché et juge que le soutien de la Confédération doit cibler les seules tâches constitutionnelles en faveur de l'environnement et de l'entretien du paysage. L'organisation estime qu'en réalité l'autosuffisance alimentaire est un mythe et ne dépasse pas les 20%, elle soutient donc un accord de libre-échange agricole.¹

Pflanzliche Produktion

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 24.08.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a réduit les **prix de vente des céréales indigènes et de la farine**. Conséquence immédiate de cette mesure, les 100 kilos de froment ont coûté 11,5 francs de moins dès le mois d'octobre, et les 100 kilos de farine 10 francs de moins. Migros et Coop ont annoncé une répercussion de cette baisse sur leurs prix en magasins, à raison environ de 5 à 10 centimes de moins au kilo de pain.²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 17.05.2001
FRANÇOIS BARRAS

Pour la première fois depuis 1922, **les moissons 2001 se sont déroulées hors du giron de l'Administration fédérale des blés**. Cette mesure découlait directement de la libéralisation du marché des céréales inscrite au menu des réformes agricoles. Lancés dans un rapport concurrentiel, les exploitants ont pu compter sur l'absence de stocks excédentaires de l'année 2000 et s'aligner sur les prix du marché: le froment, par exemple, s'est échangé à 57 francs les 100 kilos (contre 107 francs en 1985) afin de concurrencer le blé panifiable importé à 60 francs les 100 kilos. Réduite de 4000 hectares – à 94 000 hectares –, la surface ensemencée était prévue pour donner quelques 500 000 tonnes de céréales panifiables, selon les estimations de l'interprofession des exploitants céréaliers, Swiss Granum. Cependant, **les récoltes ont**

été perturbées par de très mauvaises conditions météorologiques en début d'année: les importations de céréales et de légumes ont du être augmentées d'un tiers par rapport aux prévisions, alors que les maraîchers voyaient entre 25% et 30% de leur récolte annuelle gâchée par l'eau, principalement dans les cantons de Vaud, d'Argovie et de Berne. En conséquence de ces pluies abondantes, les récoltes n'ont pas pu être échelonnées correctement, et de forts surplus de production sont arrivés en bloc sur le marché. Sans pouvoir se tourner du côté des assurances, les producteurs ont adressé leurs doléances à la Confédération. L'OFAG a répondu favorablement à trois des quatre requêtes de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) en donnant la compétence aux cantons de relever la limite de la fumure azotée et de reporter d'un an les remboursements des crédits d'investissement d'agriculteurs. Enfin, l'OFAG s'est engagée à relever de 3 francs par 100 kilos les droits de douane pour le maïs.³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 22.09.2001
FRANÇOIS BARRAS

Une clause de la politique agricole 2007 du gouvernement concerne un **soutien aux réformes structurelles de la viticulture suisse**. Le projet fédéral préconise notamment une réduction des surfaces réservées aux vins blancs de type chasselas (en excédent), une reconversion de ces cépages en spécialités de blancs et de rouges, un soutien aux ventes suisses à l'exportation et une amélioration de l'image des vins helvétiques. L'OFAG a en outre annoncé vouloir renforcer le contrôle des vins bio selon des critères standards. Chaque exploitant estampillé bio devra envoyer un échantillon de sa production à un laboratoire de Schaffhouse. La Suisse comptait 60 vigneron·ne·s bio en 2001, pour une part d'environ 1% de la production nationale.⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.11.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a décidé, en fin d'année, d'aligner le droit des denrées alimentaires sur la législation européenne et de permettre aux producteurs de vin suisses d'utiliser dorénavant des **copeaux de bois de chêne** sans le préciser sur l'étiquette. Le gouvernement a toutefois fixé des conditions bien définies à cet usage: les copeaux devront notamment être naturels et non traités, afin d'éviter leur aromatisation.⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 19.12.2008
ELIE BURGOS

En début d'année, l'OFAG s'est résolu à autoriser en cas d'urgence, temporairement et dans le cadre d'une réglementation stricte, l'utilisation de la **streptomycine** – un antibiotique controversé – afin de lutter contre le feu bactérien au cours du printemps. Cette résolution est venue après un postulat d'un groupe UDC, voir ici. La décision de recourir à ce produit ne reviendra toutefois pas à l'agriculteur, mais aux cantons. Cette autorisation a été reconduite pour le printemps 2009 en fin d'année.⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.01.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a renouvelé l'autorisation de la **streptomycine** dans le cadre de la stratégie globale de mesures préventives visant à endiguer le feu bactérien dans les cultures de fruits à pépins. Toutefois, l'utilisation de cet antibiotique a été soumise à des conditions plus strictes que les deux années précédentes.⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 24.09.2011
SÉBASTIEN SCHNYDER

L'Union maraîchère suisse (UMS) a estimé que la présence dans certains légumes du marché européen de la bactérie **Escherichia Coli** a engendré des pertes en Suisse. Les maraîchers helvétiques ont notamment constaté une baisse de 20% des ventes de concombres, l'un des produits phares avec la tomate, par rapport au volume des années précédentes. L'UMS a évalué les pertes pour les producteurs helvétiques à 6,6 millions de francs en quatre semaines. Après avoir annoncé la fin des mesures extraordinaires, l'OFAG s'est montré ouvert à envisager une indemnisation pour les producteurs de la branche en s'appuyant sur la loi sur l'agriculture qui autorise une aide financière en cas d'évolution extraordinaire afin d'éviter l'écroulement du prix d'un produit agricole. Le Conseil fédéral est donc entré en matière sur un montant de 2,9 millions de francs, soit 50% des pertes estimées valables.⁸

La **stratégie Sélection végétale 2050** délivrée par l'OFAG sous mandat du Conseil fédéral, s'appuie sur la vision 2050 pour la sélection végétale et présente les ambitions de cette dernière. Cette stratégie procure les bases légales aux décideurs en vue de l'attribution de fonds publics et sert de référence aux acteurs du domaine pour le développement de leur propre stratégie. Elle permet également une meilleure coordination entre les différents acteurs actifs dans la sélection végétale, permettant ainsi une utilisation plus efficiente des fonds publics. Des coopérations existent d'ores et déjà entre les acteurs privés et l'Agroscope – la seule institution publique active dans ce domaine. La sélection d'une nouvelle variété coûte en moyenne CHF 345'000 et un poste et demi est en général consacré par espèce. En comparaison internationale, les programmes suisses de sélection sont modestes. La Suisse investit 10 millions de francs par an dans ce domaine (40% proviennent de fonds publics, le reste de fonds privés), soit 20 fois moins que l'Allemagne. Pourtant, la Confédération estime qu'il est important d'investir dans cette branche, la raréfaction des ressources et la démographie étant deux défis d'ampleur pour la sélection végétale et la garantie d'un approvisionnement alimentaire de qualité et en suffisance.

Les objectifs de la stratégie Sélection végétale 2050 se répartissent en trois catégories. Premièrement, il s'agit de mettre à disposition des variétés adaptées aux conditions climatiques de la Suisse, répondant aux besoins du marché et qui soient de qualité. Deuxièmement, il s'agit de contribuer à une agriculture et à un secteur agroalimentaire durables. Pour cela, il s'agit de développer des systèmes de production peu gourmands en ressources ainsi que renforcer la compétitivité. Finalement, le troisième objectif se concentre sur l'approvisionnement en suffisance de la population et cela en respectant les bases naturelles indispensables à la vie, en Suisse ainsi qu'à l'étranger.

Pour réaliser ces objectifs, sept axes stratégiques ont été réfléchis: étoffer le portefeuille de programmes de sélection, lancer de manière efficace des nouvelles variétés sur le marché, renforcer la coopération entre acteurs impliqués, intensifier la recherche, la formation et le perfectionnement dans ce domaine, créer des conditions-cadres intéressantes pour la sélection végétale en Suisse et à un niveau international en ce qui concerne les normes, les réglementations et les standards, informer et sensibiliser l'opinion publique sur ces questions de la sélection végétale et finalement, garantir des ressources financières afin de voir ce domaine se développer avec succès. L'OFAG est chargé d'élaborer, avec différents partenaires, un plan de mesures afin de mettre les axes stratégiques susmentionnés en œuvre. Une évaluation de la présente stratégie sera effectuée en 2025 afin, le cas échéant, de l'adapter pour la suite de la mise en application qui s'étendra jusqu'à 2050.⁹

A la suite de la présentation de la **stratégie Sélection végétale 2050** en décembre 2018, la Confédération a publié le **plan** détaillant les priorités dans les principaux domaines d'action en la matière. Ce plan s'intéresse, premièrement, aux programmes de sélections végétales suisses et émet des propositions pour développer ce portefeuille d'activité. Deuxièmement, la création d'un centre suisse de sélection végétale («Swiss Pant Breeding Center») qui permettra de valoriser et renforcer les synergies entre acteurs du domaine au niveau national et international est abordée. Troisièmement, le plan détaille les divers intérêts privés et publics en la matière. Il se penche, finalement, sur la nécessité d'informer le public sur ces questions pour garantir le succès de la stratégie.¹⁰

1) FF, 2011, p. 2753 ; presse du 24.3 et du 29.6.11; Lib., 26.3.11; SoS, 3.6.11; 24h, 24.6.11; TA, 25.6.11.

2) TG, 24.8.00.

3) LT, 2.7.01 (moissons); TG, 27.3.01 (intempéries); NF, 17.5.01 (OFAG).

4) Presse du 22.9.01 (réformes); TG, 21.4.01 (vin bio).

5) Presse du 16.11.06.

6) LT, 30.01.08; SGT, 19.12.08.

7) SGT, 18 et 27.1.10.

8) Lib., 11.6 et 26.7.11; 24h, 6.6 (contrôle) et 24.9.11 (compensation).

9) Stratégie Sélection végétale 2050_ OFAG

10) Communiqué de presse de l'OFAG du 03.06.2019